



Réunion du Comité Syndical

du vendredi 24 juin 2005

CS - 1.13

**Traitement des déchets ménagers
provenant de l'UIOM de Mulhouse**

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Au cours de l'année 2005, l'usine d'incinération de Mulhouse, exploitée par la société NOVERGIE Nord Est, subit des arrêts techniques nécessitant une évacuation des déchets.

Le SERTRID a été sollicité pour accueillir une partie de ces déchets et a répondu favorablement en application de l'arrêté d'autorisation d'exploiter, étant précisé que le transport est assuré et supporté par la société NOVERGIE.

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **FIXE** à 81 € HT la tonne le coût du traitement facturé à la Société NOVERGIE.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 4 JUIL. 2005, conformément au C.G.C.T.
Dépôt en préfecture le 30 JUIN 2005

POUR EXTRAIT CONFORME

Syndicat d'Etudes et de Réalisation
pour le Traitement Intercommunal des Déchets
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

S.E.R.T.R.I.D.

Zone Industrielle de Bourogne
90140 BOUROGNE

Emile GEHANT

Préfecture du Terr. de Belfort

30 JUIN 2005

Service Courrier